

Groupe Écologiste de Paris 20ème (GEP20)

Conseil du 20ème arrondissement de Paris

du 19 mai 2021

## **Vœu relatif à lutte contre les discriminations et contrôles au faciès, leurs conséquences et pour l'amélioration du dialogue entre la police et les jeunes**

**Déposé par Antoine Alibert, Antoinette Guhl, et l'ensemble des élue·s du Groupe Écologiste de Paris 20<sup>e</sup> et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue·s Génération.s**

Fondée sur des caractéristiques physiques associées à l'origine - réelle ou supposée - de la personne, la pratique du contrôle au faciès par la police est largement documentée par plusieurs études conduites par des sociologues et des organismes de défense des droits humains.

Une étude du défenseur des droits sur le contrôle au faciès de 2017 démontre ainsi que :

- 80% des jeunes hommes perçus comme noir ou arabe ont été contrôlés ces 5 dernières années, contre seulement 16% pour le reste de la population.
- la probabilité pour ces personnes d'être contrôlés est vingt fois plus élevé que pour le reste de la population.

Au-delà de la probabilité du contrôle, la récurrence de ces derniers provoque un fort ressentiment chez les populations concernées, et à juste titre, puisque chacun·e comprend les ressorts discriminants et les préjugés qui y gouvernent.

Les contrôles au faciès et la discrimination qu'ils impliquent ont de lourdes conséquences d'une part sur notre vivre-ensemble et la cohésion nationale, et d'autre part sur la dignité des personnes ainsi discriminées. Si ce phénomène s'est peu à peu développé à mesure que la population française s'est métissée, il s'est aggravé avec le virage sécuritaire des gouvernements Sarkozy, par la suppression de la police de proximité, l'affaiblissement du lien entre force de l'ordre et les populations qu'ils sont censé protégeres et la mise en place d'une politique interne du chiffre.

Hélas, cette pratique est d'autant plus inacceptable qu'elle peut entraîner des bavures bien plus graves dans une société divisée, où l'inconnu, l'altérité, la peur de la différence nourrissent des préjugés et des violences. La vidéo glaçante du passage à tabac de Michel Zecler en novembre 2020 à Paris le rappelle tristement.

C'est dans ce contexte que les premiers concerné·es, appuyés par des associations et collectifs, ont commencé à utiliser l'outil juridique pour faire valoir leurs droits, à titre individuel. Ainsi, en novembre 2016, la Cour de cassation avait définitivement condamné l'État pour des contrôles d'identité "au faciès". En octobre 2020, la même Cour a condamné l'État pour "fautes lourdes", notamment pour des contrôles d'identité de mineurs injustifiées, sans toutefois retenir la discrimination.

Or, avec l'introduction en droit français de la notion « d'action de groupe » par la loi HAMON de 2014, étendue aux questions discriminatoires par la loi de modernisation de la justice pour le XXI<sup>e</sup> siècle en 2016, ces actions individuelles sont devenues collectives.

Ainsi, le 27 janvier 2021, 6 organisations non gouvernementales (ONG) et associations<sup>1</sup> ont déposé une plainte contre l'Etat pour mettre fin aux « contrôles d'identité discriminatoires ». Sous forme d'une mise en demeure au Premier ministre et au Ministre de l'intérieur, les victimes issues de 9 villes françaises (Paris, Rennes, Beauvais, Lorient, Châtellerauld, Eybens, Lyon, Toulouse, Lille), appuyées par des témoignages issus des forces de l'ordre, laissent quatre mois à l'Etat pour prendre des mesures concrètes pour mettre fin à ces pratiques.

Parmi les requérants, l'association Pazapas, intervenant à Belleville, précise les conséquences concrètes de cette pratique pour les jeunes du 20<sup>e</sup> arrondissement du quartier de Belleville.

Ainsi, pendant le confinement du printemps 2020, une recrudescence des contrôles au faciès a été constatée par les associations. De plus en plus, les forces de l'ordre émettent des amendes sans même interpellier les personnes visées, et ce, par un simple constat visuel et grâce à la connaissance de l'identité d'auteurs supposés d'infractions. Certains jeunes découvrent par voie postale des convocations judiciaires et pour cause de situation financière déjà délicate, risquent d'être insolvable par la multiplication de ces amendes. A cela s'ajoute l'absence de récépissés pour certains contrôles, provoquant parfois plusieurs heures de retard ou d'absence à leur travail - pour ces jeunes - qu'ils ne peuvent pas justifier et qui subissent en conséquence la méfiance de leur employeur voire même des licenciements.

A quelques jours de l'expiration de la mise en demeure des ONG, associations et jeunes concerné.es, le 27 mai prochain, les élu.es du Groupe écologistes de Paris 20<sup>e</sup> souhaitent que la Mairie d'arrondissement intervienne concrètement sur le sujet sans attendre les réponses de l'Etat.

Pour ce faire, Antoine Alibert, Antoinette Guhl et l'ensemble des élue-s du Groupe Écologiste de Paris 20<sup>e</sup> et Sylvain Indjic et l'ensemble des élue-s Génération.s émettent le vœu que :

- la Mairie du 20<sup>e</sup> se solidarise de la démarche initiée par les ONG et associations luttant contre les « contrôles d'identité discriminatoire » ;
- la Mairie du 20<sup>e</sup> sollicite la police nationale pour vérifier la légalité de l'émission des amendes et le cadre de la constatations des infractions afin d'annuler celles indues ;
- la Mairie du 20<sup>e</sup> aide les jeunes de l'arrondissement en situation d'insolvabilité du fait de la multiplication des contrôles au faciès, notamment lors du 1<sup>er</sup> confinement ;
- la Mairie du 20<sup>e</sup> rappelle aux forces de l'ordre intervenant dans l'arrondissement le caractère illégale de toutes discriminations et des pratiques d'immobilisation dangereuse (plaquage ventral et clé d'étranglement) ;
- la Mairie du 20<sup>e</sup> exprime aux forces de l'ordre de l'arrondissement son soutien dans le cadre de ses missions nécessaire au vivre ensemble et à la sécurité de tou.t.e.s ;

---

<sup>1</sup> Amnesty International, Human Rights Watch, La Maison communautaire pour un développement solidaire (MCDS), Pazapas, Réseau - Égalité, Antidiscrimination, Justice - interdisciplinaire (REAJI) et Open Society Justice Initiative.

- la Mairie du 20<sup>e</sup> organise des forums réguliers de rencontre entre la police de l'arrondissement, les associations et la jeunesse du 20<sup>e</sup> pour rétablir un dialogue propice à la lutte contre les discriminations et les incivilités.